



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org



MISE AU POINT FEDERALE !

Sur la mise en place du laissez-passer sanitaire et de l'obligation « vaccinale ».

Chers camarades,

En complète contradiction avec des traités internationaux, dont ceux avec l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et le Conseil Européen des Droits de l'Homme (C.E.D.H.), le parlement a d'adopté la loi sur le « pass sanitaire » et l'obligation vaccinale de certaines professions.

Nous nous y attendions au regard de la politique réactionnaire de ce gouvernement soutenu par une majorité robotisée. Quant au Conseil Constitutionnel, c'est l'entre soi politique qui a fait le reste sachant que son président n'est autre que le père du Directeur de la société chargé de conseiller le Gouvernement sur la politique « vaccinale ».

Notre organisation syndicale s'est prononcée très tôt pour une autre gestion de la crise sanitaire, en particulier sur la question des traitements et du libre-choix des patients (Déclaration fédérale du 17 Décembre 2020). Sur l'injection ARN, que l'on martèle comme étant un « vaccin » alors qu'elle ne répond aucunement à cette définition, depuis cette déclaration de Décembre 2020, nous nous sommes prononcés pour la prudence au nom du **principe de précaution**.

La FSAS-CGTG n'est pas contre le progrès scientifique, bien au contraire. **Elle n'est pas non-plus anti-vaccin ou antiscience**, ce qui serait un comble pour une organisation de soignants. Nous déplorons que le Gouvernement ait décentré le débat en divisant la population entre « anti-vax » et « pro-vax », lui laissant le champ pour imposer un seul et unique choix qui, pourtant, n'a pas l'efficacité dont on lui affuble et dont nul ne peut prévoir les conséquences.

Les technologies *ARN* et à *vecteur viral*, ont certainement de l'avenir, comme d'autres avant elles, mais à condition qu'on les fasse respecter les épreuves scientifiques nécessaires comme cela a été le cas pour les autres. Or, nous constatons qu'elles nous sont imposées au nom de l'urgence et sur la foi d'une « maîtrise en laboratoire » depuis vingt ans. **Par ailleurs, peu importe le vaccin, c'est une hérésie que de vacciner en pleine épidémie, on traite jusqu'à infléchir l'épidémie avant tout.**

En dépit des affirmations officielles, il existe des traitements précoces permettant d'échapper aux formes graves de la COVID-19. Des vaccins classiques répondant à la définition sont en cours d'élaboration et nous allons devoir vivre avec ce virus en l'affrontant comme nous le faisons pour le zika, la dengue, le Chikungounia ou la grippe.

Il est normal qu'il y ait de la controverse, ce fût le cas lors de l'épidémie de choléra en Guadeloupe (1865-1866) et lors des événements de la soufrière en 1976. La controverse est nécessaire et la science y gagne toujours, et contrairement aux certitudes affichées par certains, **il n'y a pas de « communauté scientifique » homogène sur la question de la COVID.**

Ceci étant dit, que faire face à l'application de cette loi ?

La FSAS-CGTG ne juge personne sur son choix de prendre ou non l'injection ARN, elle trouve détestable que le gouvernement ait réussi à semer la division au sein de familles, de groupes amicaux voire même au sein d'organisations démocratiques. **Nous nous devons un respect mutuel**, ceux qui ont fait le choix, ceux qui hésitent et ceux qui refusent. La question fondamentale est l'usage que font les autorités pour instaurer une société ségrégationniste au travers du laissez-passer sanitaire qui est un non-sens social.

En conséquence de quoi, la FSAS-CGTG en appelle à la prise de conscience et à la raison de tous. Nous ne devons pas sombrer dans le piège tendu par le gouvernement et devons nous rappeler que depuis des années, nous nous battons pour avoir des moyens coûtant des millions qui nous ont été refusés, et d'un coup ce sont des Milliards qui sont sortis de leur chapeau pour une solution sans lendemain. **Ils ne pourront plus nous rétorquer qu'il n'y a pas d'argent.** Ainsi :

Pour les agents et salariés qui ont pris l'injection ARN, peu en importe la raison elle vous concerne en propre, la FSAS-CGTG vous invite à poursuivre le combat à ses côtés pour plus de moyens (humains, matériels et financiers) et contre une société à deux vitesses.

Pour les agents et salariés qui hésitent, au regard des informations que vous pouvez avoir aussi bien du côté des défenseurs de cette injection que de ces adversaires, il vous appartient en toute conscience de décider. **Le positionnement et les arguments de la FSAS-CGTG sont disponibles sur le Blog fédéral : www.veyatifsascgtg.org.**

Pour les agents et salariés qui ont eu la COVID, contrairement aux affirmations officielles, vous avez une immunité naturelle supérieure à toute immunité acquise par injection, et cela pour 8 à 14 mois. Nous vous conseillons de faire régulièrement une sérologie (**non-remboursée**).

Pour les agents et salariés qui ont déjà décidé, fermement, de résister à cette obligation, un long combat syndical et juridique s'annonce et nous vous devons la vérité. Il n'est pas question de vous dire que ce sera facile car le gouvernement joue son va-tout dans cette affaire, mais ce combat a le mérite de redresser la barre du mouvement syndical qui s'est trop longtemps laissé endormir dans des considérations de « dialogues sociales ». **La FSAS-CGTG se joint à l'ensemble des organisations syndicales, politiques et associatives qui appellent à la grève générale à partir du jeudi 09 Septembre 2021 et appelle à la mobilisation de tous.**

Ce combat doit être mené par tous les travailleurs, « vaccinés » ou non, car il mettra il mettra en échec notre seul et unique adversaire : **La politique destructrice des services de santé et d'actions sociales.** La FSAS-CGTG estime que seuls les choix arbitraires et erratiques des autorités sanitaires et politiques nous ont conduits à la catastrophe dans laquelle nous sommes.

Agents de la fonction publique hospitalière – Travailleurs de la santé privée – Travailleurs de l'action sociale et médicosociale – Travailleurs des laboratoires de biologie médicales – Travailleurs des services à la personne – Travailleurs des pharmacies... **Plus que jamais unissons-nous et mobilisons-nous dans nos Etablissements respectifs jusqu'à la victoire.**

En attendant la grève générale

I. DANS LES SECTIONS :

Les secrétaires de sections et les Délégués Syndicaux sont priés de réunir leur section respective pour préparer la grève générale. Les responsables syndicaux indisposés (Congés, maladie...) sont priés de passer la main à leur second pour ne pas être pris de court. Il s'agit de vous mettre d'accord sur les modalités d'actions et la mobilisation des militants à. Il est, aussi, nécessaire de prendre l'attache des autres organisations syndicales de votre établissement pour les actions unitaires. Chaque mardi, a lieu une réunion des organisations syndicales pour fixer les contours et les revendications de la grève générale. Vous recevrez, progressivement, les informations qui vous permettront d'y ajouter vos propres revendications.

II. AU NIVEAU INDIVIDUEL :

Pour les agents et salariés qui ont déjà décidé, fermement, de résister à cette obligation : nous rappelons que **seul le Médecin du travail est habilité à vous demander de lui fournir des éléments sur votre état de santé et votre parcours vaccinal (Article R 4626-25 du code du travail).**

Nous rappelons, aussi, que c'est **seulement au 15 Septembre que vous êtes sensé présenté un « schéma vaccinal complet »**. D'ici là, la grève générale battra son plein.

- **A l'entrée de votre Etablissement ou au service** : vous ne présentez pas de « pass » mais vous prenez toutes les précautions sanitaires nécessaires (masque, distance, lavage des mains...). En cas d'obstruction à votre entrée, vous restez en masse devant l'Etablissement.
- **En cas de convocation à la DRH** : vous vous faites accompagné par une délégation de la section syndicale, vous ne présentez pas de pass.
- **En cas de pression forte** : vous exigez que la Direction vous signe une décharge où elle affirme prendre à son compte la responsabilité de toutes les conséquences de cette injection. Comme elle ne le fera pas, vous sortez et vous rejoignez votre service.
- **Si vous avez eu la Covid ces jours-ci** : Vous avez jusqu'à 14 mois d'immunité (et non 1 mois). **Ce qui est bon pour Macron, doit l'être pour nous.**

III. AU NIVEAU FEDERAL :

La fédération a pris l'attache d'un cabinet d'avocats spécialisés en droit du travail et en droit hospitalier afin d'attaquer toutes les décisions qui seront prises contre les travailleurs et les agents hospitaliers. Les sections seront informées plus amplement sous peu mais elles peuvent déjà collecter les cas pour constituer les dossiers.

« VACCINES » OU NON, NOUS GAGNERONS TOUS A NOUS METTRE ENSEMBLE ET A BLOQUER TOUT, C'EST LA SEULE SOLUTION POUR LES OBLIGER A ABOLIR CETTE LOI QUI CREE DE LA DIVISION ENTRE LES TRAVAILLEURS, LES CITOYENS... EN INSTAURANT UNE SOCIETE A DEUX VITESSES CONTRAIRES AUX VALEURS MÊME D'UNE REPUBLIQUE SOCIALE.

LA FSAS-CGTG EXIGE :

- DES MOYENS ET DES TRAITEMENTS POUR SOIGNER !
- LE RESPECT DE LA LIBERTE INDIVIDUELLE DE PARTICIPER OU NON A L'ESSAI CLINIQUE A BASE D'ARN CONTRE LA COVID !
- L'ARRÊT DU LAISSEZ-PASSER DE DISCRIMINATION SOCIALE !
- L'AUTORISATION POUR LES VACCINS CLASSIQUES EXISTANTS DEJA OU EN PASSE DE L'ÊTRE !
- LE RETRAIT DE CETTE LOI ANTIDEMOCRATIQUE ET CONTREPRODUCTIVE SUR LE PLAN SOCIAL ET SANITAIRE !

PAS D' ACTIONS INDIVIDUELLES, L'UNION FAIT LA FORCE !

